

### Calendrier des appels à projets - Programme FSE+ de la Région Bruxelles-Capitale de 2021 à 2027

Entitulé de l'appel à projet	la zone géographique couverte par l'appel à propositions	l'objectif stratégique ou l'objectif spécifique concerné	la catégorie de candidats éligibles	le montant total du soutien prévu pour l'appel à propositions	la date de début et de fin de l'appel à propositions	période de la convention
Accompagnement de jeunes en situation NEET	Région de Bruxelles-Capitale	Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes de 18 à 29 ans (Emploi des jeunes)	Les opérateurs d'emploi tels que définis par l'ordonnance du 14 juillet 2011 relative à la gestion mixte du marché de l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale : - Les opérateurs d'emploi visées par l'ordonnance précitée, - L'agence d'emploi privée, conformément à l'ordonnance du 14 juillet 2011 précitée, indépendante des autorités publiques, visées par l'ordonnance précitée (activité de sélection et de recrutement, activités d'intérim, activités d'outplacement) - Les bureaux de placement scolaires, à savoir les services d'emploi créés par les établissements d'enseignement reconnus ou organisés par l'une des Communautés.	€ 6.600.000	15/06/2023 - 4/09/2023	01/01/2024 - 31/12/2027
Accompagnement à la création de son emploi		Intégrer dans un emploi de qualité les demandeurs d'emploi inoccupés éloignés du marché du travail		€ 3.516.829	22/05/2023 - 30/06/2023	01/01/2024 - 31/12/2027
Cadre de partenariat CPAS - Actiris		Favoriser l'inclusion active en mettant en place des conditions favorisant à lever les freins à l'emploi des publics à risque d'exclusion	Les Centres Publics d'Action Sociale des 19 Communes de la Région Bruxelles-Capitale.	€ 26.400.000	4/12/2021	01/01/2022 - 31/12/2027
One-Stop-Shop Bapa			BAPA Via, BAPA Bruxelles, BAPA Convivial, Agentschap Integratie en Inburgering	€ 3.875.000	05/09/2022 - 10/10/2022	01/01/2023 - 31/12/2027
Structures d'Accueil			Les institutions publiques ou privées exerçant une activité d'accueil d'enfants de moins de 3 ans, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, sous forme de crèches, maisons d'enfants, halte-garderie,... et bénéficiant de l'autorisation ou de l'agrément de l'ONE ou de Kind en Gezin.	€ 4.813.808	13/09/2021	01/01/2022 - 31/12/2025

Date : 12/12/2023